

Réunion du : 30 mai 2024 à Varennes-Vauzelles.

Procès-verbal N° 36

Présidence : M. Alain BUCHETON

Présents : MM. TREPKA Nicolas – ARCHAMBAULT Anthony.

Secrétaire de séance : Mme Cécile TOURNOIS

1 – FOOT A 11

1.1. Demande de modifications de rencontres.

Championnat U18 D1 - Match n°51616.1 US Coulanges 1 / ASA Vauzelles 1 du 1^{er} juin 2024.
La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour décaler cette rencontre à 18h00.
Demande acceptée.

Championnat U18 D1 - Match n°51618.1 E. La Machine / UCS Cosne 2 du 1^{er} juin 2024.
La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour décaler cette rencontre à 17h30.
Demande acceptée.

Championnat U18 D1 – Match n°51619.1 CS Corbigny 1 / E. Clamecy Alligny 1 du 1^{er} juin.
La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour décaler cette rencontre à 16h15.
Demande acceptée.

Coupe U18 Consolante - Match n°51961.1 CS Corbigny 1 / US La Charité 1 du 29 mai 2024.
La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour décaler cette rencontre à 17h30.
Demande acceptée.

1.2. Forfait déclaré.

Championnat U18 D1 - Match n°51611.1 E. Clamecy 1 / JS Marzy 1 du 25 mai 2024.

- Forfait déclaré de l'équipe de JS Marzy 1, match perdu 3-0, -1 point, amende 45€.

2 – FOOT A 8

2.1. Forfait non déclaré.

Championnat U13 D1 - Match n°51794.2 FC Nevers Banlay 1 / ASA Vauzelles 1 du 25 mai 2024.

- Forfait non déclaré de l'équipe de FC Nevers Banlay, match perdu 0-3, -1 point, amende 70€.

3 – INFO CLUBS

3.1. Journées Nationales des Débutants.

Le **samedi 8 juin 2024** aura lieu les Journées Nationales des Débutants sur les installations de Challuy.

- Pour les **U7** celle-ci aura lieu de **13h15 à 16h15**.
- Pour les **U9** celle-ci aura lieu de **09h45 à 16h15**. Prévoir un pique-nique pour les enfants (possibilité de sandwich sur place).

3.2. Champion U13 D4.

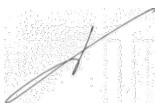
Les 3 clubs classés 1^{er} des poules A, B et C du championnat U13 D4 participeront à une triangulaire **le mercredi 12 juin 2024 à partir de 15h** afin de déterminer le vainqueur.

Le site sera communiqué ultérieurement.

3.3. Dernière journée des championnats.

La commission informe que, quel que soit la catégorie, la dernière journée de chaque championnat devra se jouer comme prévu au calendrier initial sans dérogation (extrait des règlements généraux).

Le Président,
Alain BUCHETON.



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

La commission précise que les réponses apportées aux courriers/correspondances des clubs, n'appelant pas de décisions, ne sont pas susceptibles d'appel.